Mars 2006

Québec, le 24 mars 2006

Monsieur Gilles Lapointe
Directeur des études
Cégep de Saint-Félicien
1105, boul. Hamel, C.P. 7300
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le rapport que vous lui avez transmis le 9 janvier dernier présentant les suites que vous avez apportées au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale.

Dans son rapport publié en octobre 2000, la Commission avait formulé trois recommandations. La première concernait la participation du personnel concerné aux suites à donner à l'évaluation de la composante de la formation générale. La deuxième portait essentiellement sur l'évaluation des apprentissages et l'application de la PIEA tandis que la troisième recommandation touchait la mobilisation des membres du personnel autour d'un projet commun centré sur la pédagogie et la qualité de la formation.

Le Collège a mis en œuvre plusieurs mesures visant l'amélioration de la participation des membres du personnel et la concertation des enseignants, tant de la formation générale que de la formation spécifique. La Commission note, en particulier, les consultations menées dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement, les journées pédagogiques relatives aux buts généraux de la formation générale ainsi que la création du comité de la formation générale. La participation et la concertation accrues des enseignants sont également observables dans les mesures qu'ils ont élaborées pour régler

certaines des problématiques exposées dans le rapport, notamment celles relatives à l'évaluation des apprentissages. La Commission estime que ces actions répondent à la première et à la troisième recommandations, les deux touchant la participation et la concertation du personnel.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour résoudre les problèmes liés à l'évaluation des apprentissages soulevés dans le rapport de la Commission. Le Collège a révisé sa PIEA et implanté un processus de suivi de son application. Il a également élaboré des outils pour faciliter l'élaboration des plans de cours, leur évaluation et leur approbation. Une vérification de l'application des plans de cours est également effectuée à chaque année. Pour leur part, les départements ont mis en place des mécanismes visant à assurer l'équivalence de la charge de travail et celle des modes et instruments d'évaluation, notamment l'élaboration de plans de cours communs en anglais et l'harmonisation des grilles de correction en français. Le Collège n'a cependant pas fourni d'information quant au suivi apporté au dernier volet de la recommandation sur l'évaluation des apprentissages et qui portait spécifiquement sur la conservation des documents pertinents au Centre d'études collégiales de Chibougamau. La Commission aimerait être informée des mesures prises pour répondre à cette problématique. Elle aura, par ailleurs, l'occasion de vérifier l'efficacité des mesures prises par le Collège concernant l'évaluation des apprentissages lors de l'opération d'évaluation de l'application des PIEA qu'elle lancera prochainement.

La Commission estime que des suites satisfaisantes ont été données à ses recommandations. Elle considère que les mesures, au moment où elles ont été appliquées, ont assuré la qualité de la composante de la formation générale au Cégep de Saint-Félicien.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur